

HARO

SUR LES LYCÉES PRO



éducation
sud
Lorraine

Union
syndicale
Solidaires

Le programme de Macron menace explicitement les lycées professionnels. Les mesures annoncées doivent être combattues pour ce qu'elles sont : une attaque contre le service public d'éducation lourde de conséquences pour les élèves comme les personnels avec un enseignement professionnel mis sous tutelle du patronat et des postes, statuts et disciplines menacés

Une augmentation de 50 % de stages en entreprise : au bénéfice de qui ?

Alors que la réforme Blanquer avait déjà saccagé le nombre d'heures d'enseignement disciplinaires, Macron a comme objectif d'augmenter de 50 % les périodes passées en stage. Pour le bac professionnel, elles seront de 30 semaines, contre 18 à 22 semaines aujourd'hui. On veut conditionner ces lycéens à « l'employabilité » ? Pour nous, le lycée professionnel n'est pas une entreprise mais un service public d'éducation qui doit plus encore être au bénéfice de l'égalité et de l'émancipation des futures travailleuses et travailleurs.

Nous n'accepterons pas non plus les suppressions de postes massives, les postes partagés et licenciements qu'entraînerait à coup sûr une telle mesure patronale.

200 euros, 500 euros ? On veut un vrai salaire pour la jeunesse !

Durant ces stages, les élèves percevraient une rémunération versée par l'État de 200€ par mois jusqu'à 18 ans, et de 500€ au-delà, jusqu'à 25 ans. En réalité elle ne concernerait que les élèves de terminale et serait de toute façon soumise à l'augmentation des périodes de formation en milieu pro (PFMP) et de l'alternance.

Une « contrepartie » qui ne sera pas prise en charge par le patronat... mais par l'État, donc nos impôts. Comme pour le travail gratuit imposé aux allocataires du RSA, c'est encore des gains pour les entreprises, de l'exploitation en plus pour les classes populaires.

Nous revendiquons un véritable salaire social pour la jeunesse, financé sur les cotisations sociales comme l'est la retraite.

éducation
sud
Lorraine

Union
syndicale
Solidaires

4 rue de Phalsbourg 54000 Nancy
03 83 35 01 48

Permanences les lundi & vendredi 14h-17h

7 rue André Marie Ampère 57070 Metz
06 81 19 69 29

Permanence le 1^{er} mercredi du mois 14h-16h

sudeducor@protonmail.com
<http://sudedulor.lautre.net/spip/>
<https://www.facebook.com/sudeducor/>

Fin des diplômes : et les conventions collectives alors ?

En cohérence avec ce projet, Macron a aussi annoncé le 15 mars dans la presse la nécessité « d'un outil de gestion des compétences qui sonne la fin de l'hégémonie des diplômes ». En supprimant le CAP ou le Bac pro, il s'attaque aux conventions collectives,

jugées trop contraignantes par les organisations patronales. La fin des diplômes professionnels caractérise également un autre recul majeur : celui de ne plus offrir à tou·te·s les jeunes la possibilité de poursuivre des études qualifiantes.

SUD éducation Lorraine appelle en conséquence les personnels à se préparer à une lutte d'ampleur contre cette attaque réactionnaire visant à exploser façon puzzle les lycées professionnels. Ce projet piétine des années de luttes qui ont permis des lois contre le travail des mineur·es et pour la scolarisation de tou·tes les jeunes quelles que soient leurs origines sociales. Ce sont ces luttes qui ont également permis l'émergence d'une voie professionnelle scolaire dont l'objectif est de dispenser aux jeunes une formation qui articule savoirs professionnels et savoirs généraux. Tout cela est remis en cause. Dès maintenant, engageons la riposte, informons les collègues et les familles : le rapport de force est entre nos mains !

Réforme de la voie professionnelle chronique d'une catastrophe annoncée

Une ministre déléguée sous tutelle des ministères du Travail et de l'EN

A grands renforts de communication et de formules lénifiantes, la ministre déléguée poursuit en fait la détérioration de l'enseignement professionnel, toujours davantage soumis au diktat néo-libéral.

Ainsi, le « prestige » et « l'excellence » annoncés en 2018 pour faire accepter la réforme Blanquer ne furent qu'un écran de fumée cynique et ridicule. Les « Harvard du pro » n'existent pas et la majorité des LP continuent d'illustrer, par leurs locaux et le public

accueilli, que l'Éducation Nationale est structurellement reproductrice d'inégalités sociales. Les personnels et élèves de LP n'ont pas besoin de « prestige » mais plus prosaïquement de moyens et de structures adaptées (à taille humaine) à l'accueil d'élèves d'origine populaire dans leur grande majorité... La double tutelle des ministères du Travail et de l'Éducation Nationale montrent que l'enseignement professionnel prend le chemin inverse

Dégradation accrue des conditions de travail et d'étude

La réforme Blanquer poursuit la dé-professionnalisation de ce cursus en abaissant les horaires disciplinaires. L'enseignement général est très impacté par cette baisse (par exemple, on passe de 380h en lettres-histoire lors du cycle bac pro à 267h, 297h avec l'enseignement en co-intervention). Que signifie « valoriser la voie professionnelle » en réduisant les horaires d'enseignement, en favorisant l'apprentissage dès la première ? Pire, avec l'augmentation de 50 % des périodes de stages, les horaires d'enseignement se réduisent à peau de chagrin et Macron a laissé entendre que certaines disciplines seraient plus « fondamentales » que d'autres.

Il annonce ainsi une concurrence entre matières enseignées et une rupture d'égalité avec des horaires disciplinaires différents d'un territoire à l'autre. Dès lors, la poursuite d'études supérieures devient une gageure, d'autant plus avec Parcoursup. Cet outil est très inégalitaire d'un point de vue social, les jeunes de LP ne bénéficiant que rarement de l'aide nécessaire pour remplir correctement leurs vœux. En terminale, des modules ont été créés pour pallier ces aspects

(préparation au supérieur ou insertion professionnelle) mais les enseignant·e·s ne peuvent que se transformer en ersatz de conseiller·e d'orientation, sans formation préalable. Loin de renforcer le service public de l'orientation, cette mesure ne fait que confirmer sa détérioration. Autre aspect néfaste de cette réforme : le mixage des parcours, des publics et des temps d'enseignement. Certain·es jeunes ont la possibilité de passer des épreuves après un, deux ou trois ans de formation. Ces aménagements, effectués essentiellement en CAP, seraient pertinents compte tenu du public accueilli mais, encore une fois, aucun moyen financier ni matériel (classes nombreuses etc.) n'existe pour appuyer cette évolution qui aurait pu bénéficier aux élèves porteurs de handicap, allophones etc. Comment accueillir correctement ces jeunes sans personnel formé, sans classes UPE2A en nombre suffisant, sans classes à effectif réduit ?

L'institution compte, comme toujours, sur la conscience professionnelle et le don de soi de la plupart des enseignant·e·s mais elles et ils fatiguent sans aucune revalorisation du métier ni du salaire.

Une réforme au service du patronat

La crise sanitaire a exacerbé les difficultés rencontrées en LP depuis de nombreuses années. A l'impossibilité de travailler des gestes professionnels à distance, s'est ajouté un accès inégal au numérique. Elle donne à voir un projet ministériel au service du patronat et de la réduction des coûts. Les inégalités se creusent avec un décrochage plus important des élèves de LP lors de la pandémie. L'orientation par défaut voire par l'échec reste un élément fondamental toujours non résolu car il met en lumière des dysfonctionnements plus profonds de notre système scolaire, et cela de la maternelle à l'université.

Des statuts explosés

Le décret du 20 juin 2022 relatif à l'exercice des fonctions des PE et des PLP prévoit la possibilité pour les PLP d'exercer leurs fonctions dans les collèges et les LGT. Loin de constituer une reconnaissance des compétences des PLP, il s'agit plutôt d'anticiper la destruction du corps et du statut. C'est en effet la porte ouverte à la « flexibilité dans la gestion des ressources humaines ». Dans un contexte de crise du recrutement,

L'apprentissage : un Eldorado ?

En survalorisant l'apprentissage et en augmentant les stages en entreprises, Emmanuel Macron et son gouvernement montrent leur volonté de privilégier l'insertion précoce des jeunes dans le monde du travail, au détriment d'une véritable formation scolaire articulant compétences professionnelles et savoirs généraux. Ces derniers sont pourtant indispensables pour se construire en tant que citoyen·ne et s'émanciper d'une subordination programmée dans le monde du travail. L'accès au monde du travail via l'apprentissage est loin d'être idyllique. Les entreprises sélectionnent les élèves, comme elles discriminent à l'embauche (discrimination sociale, ethnique, de genre...). Elles souhaitent souvent avoir des apprentis·e·s plus âgé·e·s, qui ont déjà eu une petite expérience professionnelle. Enfin, les taux de rupture restent relativement élevés car près de 22% des apprentis·e·s mettent fin à leur contrat¹. L'apprentissage

Le quotidien dans les lycées professionnels

Depuis quelques années, certains établissements scolaires accueillent dans les mêmes classes des jeunes sous statut scolaire et d'autres sous statut d'apprentis·e·s. Ce processus s'est accéléré depuis la mise en place de la réforme Blanquer en 2019. Cela crée de nombreux problèmes d'ordre organisationnel et pédagogique, les jeunes n'ayant pas le même degré de maturité, d'autonomie ni les mêmes périodes de formation en entreprise. Avec ces temps d'alternance différents et donc des groupes classes différents selon les semaines de cours, comment construire une progression cohérente et pertinente pour les élèves ? D'ailleurs, cela participe à une perte de sens de notre travail, de nos missions. Et

Bien loin de valoriser l'enseignement professionnel, cette réforme abaisse donc le niveau des lauréat·e·s du bac professionnel, réduit leur accès aux études supérieures, leur capacité à s'insérer dans un contexte social et économique très difficile. De leur côté, les personnels sont de plus en plus en souffrance car le travail quotidien n'est plus en adéquation avec leurs missions. La perte de sens de ce que l'on fait, de son utilité sociale, crée un mal-être au travail. Ces aspects sont la conséquence d'un projet plus global d'une société toujours plus individualiste, concurrentielle, en un mot néo-libérale.

l'explosion du statut permet au gouvernement d'envisager des compléments de services multiples en collège ou dans la section générale et technique du lycée. Elle ouvre également la porte au licenciement des contractuel·les, à des mutations de plus en plus impossibles, à des fermetures de postes, et à une annualisation du temps de travail

n'est donc pas la solution miracle pour obtenir un diplôme puis un emploi.

En lycée professionnel, les personnels œuvrent chaque jour pour que tou·tes leurs élèves acquièrent un diplôme et une première expérience du monde du travail. En tant que service public, le lycée professionnel accueille les élèves sans distinction sociale, géographique, ethnique ou validiste. A cela, le ministère oppose son obsession de « l'employabilité » via le développement de l'apprentissage, alors même que l'apprentissage fait souvent office de variable d'ajustement pour les entreprises en fonction de la situation économique. En dehors des périodes de croissance, les jeunes ont souvent du mal à trouver des places en apprentissage. Les LP devraient au contraire offrir des perspectives diplômantes à qui le souhaite.

pour les personnels, le risque est grand de subir une annualisation du temps de service afin de satisfaire aux exigences horaires imposées par les entreprises et l'administration. D'autre part, la réforme de la formation professionnelle de 2018 entérine le fait que le versement de la taxe d'apprentissage s'effectue au bon vouloir des entreprises pour les organismes de formation de leur choix. La « chasse » à la taxe est désormais ouverte dans tous les LP pour obtenir des fonds précieux voire indispensables pour améliorer les équipements des ateliers ou leur fonctionnement, avec des risques de dépendance voire d'asservissement des établissements scolaires au monde économique.

Nous constatons donc que ces réformes inacceptables ont toutes la même logique néolibérale : assujettir encore plus les jeunes et l'enseignement professionnel au monde de l'entreprise. Ces réformes font suite à celle du bac pro en 3 ans (en 2009) qui a conduit à la suppression de 25 % de temps d'enseignement et à l'impossibilité d'une réorientation en lycée général et technique en cours de parcours en lycée professionnel.

Valoriser des diplômes tels que le CAP ou le Bac pro réclamerait une réflexion forte sur l'orientation des élèves, sur notre système scolaire qui engendre de l'échec et de la reproduction sociale, réflexion dont les enseignants ne doivent pas être exclus. Cela nécessiterait aussi des moyens pour l'enseignement professionnel public, afin de former et accueillir ces jeunes dans les meilleures conditions.

Notre **syndicalisme**, c'est aussi la volonté de **défendre tous les élèves**

Dans de nombreux établissements, des enfants de familles sans-papiers, des mineur·es ou des jeunes majeur·es non accompagnés sont scolarisés. Depuis de longues années, SUD éducation Lorraine intervient auprès de l'administration pour "sécuriser" les parcours scolaires de ces élèves. Nous soutenons depuis 20 ans les mobilisations dans les écoles, les collèges, les lycées et l'université pour empêcher les expulsions de ces

élèves étrangers venu·es ici se construire un avenir seul·es ou avec leur famille. SUD éducation Lorraine participe au travail du Réseau Education sans Frontières (RESF) ainsi qu'aux États Généraux des Migrant·es (EGM). Sur ces questions, n'hésitez pas à joindre le syndicat (lundi et vendredi à Nancy, le 1^{er} mercredi du mois à Metz) et/ou à informer RESF.



Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____ Ville : _____
 Code postal : _____
 Tel : _____
 Adresse mail : _____
 Adresse professionnelle : _____
 Catégorie : _____
 Fonction exacte : _____
 Classe Normale Hors Classe

COTISATION - Barème indicatif selon les moyens de chacun·e, du quotient familial... la question financière ne doit pas être un obstacle :

Salaires net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôts de 66%
- de 600 €	6 €	2 €
+ de 600	15 €	5 €
+ de 750	27 €	9 €
+ de 900	45 €	15 €
+ de 1000	54 €	18 €
+ de 1100	64 €	21,33 €
+ de 1200	75 €	25 €
+ de 1300	88 €	29,33 €
+ de 1400	102 €	34 €
+ de 1500	117 €	39 €
+ de 1600	135 €	45 €
+ de 1700	153 €	51 €
+ de 1800	174 €	58 €
+ de 1900	192 €	64 €
+ de 2000	210 €	70 €
+ de 2100	230 €	76,66 €
+ de 2200	251 €	83,66 €
+ de 2300	272 €	90,66 €
+ de 2400	293 €	97,66 €
+ de 2500	315 €	105 €
+ de 2600	340 €	113,33 €
+ de 2700	364 €	121,33 €
+ de 2800	390 €	130 €
+ de 2900	416 €	138,66 €
+ de 3000	443 €	147,66 €
+ de 3100	472 €	157,33 €
+ de 3200	500 €	166,66 €
+ de 3300	530 €	177,00 €

Paiement par chèque à l'ordre de SUD Éducation Lorraine et adressé à :
 SUD Éducation - 4 rue de Phalsbourg - 54000 Nancy

Si vous choisissez de payer en plusieurs fois, envoyez tous vos chèques dès maintenant, tous datés à la date d'adhésion (en indiquant la date d'encaissement souhaitée au dos de chaque chèque).

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique, merci de le signaler (n'oubliez pas d'indiquer le montant de votre cotisation !), et de joindre un RIB. Et de cocher :

Je souhaite régler par prélèvement automatique :
 juste pour cette année en une fois
 juste pour cette année en fois
 avec reconduction automatique annuelle

Date : _____ Signature : _____

VOTONS



EN DÉCEMBRE 2022 AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES